

Quinzaine du Gaz : du 16 au 31 mars 2020



L'offre* Viessmann 50 € TTC offert ⁽¹⁾

⁽¹⁾ A l'occasion de la Quinzaine du Gaz, Viessmann offre au client particulier un remboursement forfaitaire de 50 € TTC, pour tout achat et pose par un professionnel d'une chaudière à condensation gaz naturel Vitodens 200.

Chaudière gaz à condensation - 1,8 - 35 kW

VITODENS 200-W / 222-W / 222-F



Avec une commande à distance ou une installation solaire vous obtenez une étiquette système A+. La Vitodens 200-W, Vitodens 222-W et Vitodens 222-F ont une garantie de production d'eau chaude sanitaire de qualité.

LES + PRODUITS

- + Plage de modulation de puissance : jusqu'à 1 à 10 ou 1 à 19
- + Economies de gaz grâce au rendement jusqu'à 109 % sur PCI
- + Confort en eau chaude sanitaire élevé avec disponibilité immédiate : ***selon la norme EN 13203
- + Régulation Vitotronic 200 (type HO2B) à la pointe de la technologie
- + Compatible Biogaz réseau gaz, grâce à la régulation de combustion Lambda Pro Control Plus
- + Adaptation automatique de la turbine air à la ventouse et aux conditions climatiques
- + Pas d'accès latéral nécessaire pour la maintenance
- + Connectivité internet pour la gestion à distance via un Smartphone en option

— Confort Eau Chaude Sanitaire
*** selon la norme EN 13203

— Extension de garantie à 10 ans
sur l'échangeur de chaleur
en option, demandez à votre
installateur

CONDITIONS DE L'OFFRE

Offre valable* du 16 mars au 31 mars 2020, réservée aux particuliers à l'occasion de la réalisation d'une installation d'une Vitodens 200-W ou Vitodens 222-W ou Vitodens 222-F, au gaz naturel. Pour bénéficier de l'offre le particulier doit adresser : cette fiche offre partenaire fabricant 2020 (téléchargeable sur viessmann.fr et sur le site de la quinzaine du gaz), accompagnée d'une copie du devis signé et daté entre le 16 mars et le 31 avril 2020 et votre RIB ou RICE avant le 31 décembre 2020 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **Partenariat GRDF du Gaz Viessmann 2020 - Facility N°191118 - 13915 Marseille Cedex 15**. Vous recevrez un courrier d'acceptation de votre dossier, vous aurez jusqu'au 31 janvier 2021 pour faire parvenir à Facility, même adresse votre facture acquittée, datée entre le 16 mars et le 31 janvier 2021 correspondant au devis, accompagnée d'une copie du courrier d'acceptation du dossier. Pour tout renseignement (demande d'information, suivi de dossier) n'hésitez pas à contacter, pendant la validité de l'offre, par téléphone au 09 70 82 00 58, du lundi au vendredi de 9h à 19h (appel facturé au prix d'un appel local depuis un poste fixe et au tarif pratiqué par votre opérateur depuis un mobile). Toute réclamation devra être faite avant le 31 mars 2021.

* Offre réservée aux particuliers et non cumulable avec les offres de financement Viessmann ou toute autre opération commerciale Viessmann en cours. Remboursement effectué par virement sous 8 semaines environ. Toute demande illisible, incomplète et/ou parvenue hors délai sera considérée comme nulle et ne pourra être prise en compte. S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbants l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, la société Organisatrice et les gestionnaires de l'offre ne seront pas tenus responsables desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement. Conservez une copie de votre dossier avant envoi. L'envoi en recommandé avec demande d'avis de réception est conseillé. Les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement ne seront pas remboursés. Prime limitée à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) et valable uniquement en France Métropolitaine. Vos données personnelles font l'objet d'un traitement automatisé nous permettant notamment de promouvoir nos événements et nos produits et services. Si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations sur les offres Viessmann France SAS, il vous suffit d'adresser un email à l'adresse suivante : privacy@viessmann.fr. Conformément aux articles 38 à 41-1 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de directives sur vos données et d'opposition pour motif légitime, que vous pouvez exercer en adressant un email à l'adresse suivante : privacy@viessmann.fr - Visuel non contractuel.

Quinzaine du Gaz : du 16 au 31 mars 2020



Possibilités :

- Extension de garantie à 10 ans sur l'échangeur de chaleur en option, demandez à votre installateur

L'offre* Viessmann 100 € TTC offert (1)

(1) A l'occasion de la Quinzaine du Gaz, Viessmann offre au client particulier un remboursement forfaitaire de 100 € TTC, pour tout achat et pose par un professionnel d'une chaudière à condensation gaz naturel Vitodens 242-F ou Vitocrossal 300-CU3A.

Chaudière gaz à condensation

VITODENS 242-F + VITOSOL / VITOCROSSAL 300-CU3A

Vitodens 242-F + Vitosol - 1,9 - 2,6 kW    

une solution réunissant une chaudière performante et un ballon d'eau chaude sanitaire à serpentin solaire intégré.

LES + PRODUITS

- + Plage de modulation de puissance : jusqu'à 1 à 10
- + Couverture solaire jusqu'à 70 % des besoins en eau chaude sanitaire
- + Confort élevé en chauffage et eau chaude sanitaire
- + Régulation tactile très intuitive avec écran couleur
- + Pilotage à distance de votre installation depuis votre smartphone (en option)

Vitocrossal 300-CU3A - 2,6 - 60 kW  

Une solution pour chaque utilisation, c'est un modèle simple service avec possibilité d'ajouter un ballon ECS de 160 à 500 L.

LES + PRODUITS

- + Plage modulable de puissance : jusqu'à 1 à 7
- + Pilotage à distance de votre installation depuis votre smartphone (en option)
- + Brûleur modulant gaz MatriX à large plage de modulation, à fonctionnement particulièrement silencieux, économique et écologique
- + Régulation de combustion Lambda Pro Control pour tous les types de gaz
- + Bonne aptitude à la régulation et parfaite transmission de la chaleur par de larges lames d'eau et une capacité en eau importante

CONDITIONS DE L'OFFRE

Offre valable* du 16 mars au 31 mars 2020, réservée aux particuliers à l'occasion de la réalisation d'une installation d'une Vitodens 242-F + Vitosol ou une Vitocrossal 300-CU3A, au gaz naturel. Pour bénéficier de l'offre le particulier doit adresser : cette fiche offre partenaire fabricant 2020 (téléchargeable sur viessmann.fr et sur le site de la quinzaine du gaz), accompagnée d'une copie du devis signé et daté entre le 16 mars et le 31 avril 2020 et votre RIB ou RICE avant le 31 décembre 2020 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **Partenariat GRDF du Gaz Viessmann 2020 - Facility N°191118 - 13915 Marseille Cedex 15**. Vous recevrez un courrier d'acceptation de votre dossier, vous aurez jusqu'au 31 janvier 2021 pour faire parvenir à Facility, même adresse votre facture acquittée, datée entre le 16 mars et le 31 janvier 2021 correspondant au devis, accompagnée d'une copie du courrier d'acceptation du dossier. Pour tout renseignement (demande d'information, suivi de dossier) n'hésitez pas à contacter, pendant la validité de l'offre, par téléphone au 09 70 82 00 58, du lundi au vendredi de 9h à 19h (appel facturé au prix d'un appel local depuis un poste fixe et au tarif pratiqué par votre opérateur depuis un mobile). Toute réclamation devra être faite avant le 31 mars 2021.

* Offre réservée aux particuliers et non cumulable avec les offres de financement Viessmann ou toute autre opération commerciale Viessmann en cours. Remboursement effectué par virement sous 8 semaines environ. Toute demande illisible, incomplète et/ou parvenue hors délai sera considérée comme nulle et ne pourra être prise en compte. S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbants l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, la société Organisatrice et les gestionnaires de l'offre ne seront pas tenus responsables desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement. Conservez une copie de votre dossier avant envoi. L'envoi en recommandé avec demande d'avis de réception est conseillé. Les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement ne seront pas remboursés. Prime limitée à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) et valable uniquement en France Métropolitaine. Vos données personnelles font l'objet d'un traitement automatisé nous permettant notamment de promouvoir nos événements et nos produits et services. Si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations sur les offres Viessmann France SAS, il vous suffit d'adresser un email à l'adresse suivante : privacy@viessmann.fr. Conformément aux articles 38 à 41-1 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de directives sur vos données et d'opposition pour motif légitime, que vous pouvez exercer en adressant un email à l'adresse suivante : privacy@viessmann.fr - Visuel non contractuel.

Quinzaine du Gaz : du 16 au 31 mars 2020




L'offre* Viessmann **150 € TTC offert** ⁽¹⁾

⁽¹⁾ A l'occasion de la Quinzaine du Gaz, Viessmann offre au client particulier un remboursement forfaitaire de 150 € TTC, pour tout achat et pose par un professionnel d'une pompe à chaleur hybride compacte gaz Vitocaldens 222-F.

Pompe à chaleur hybride compacte gaz, 4 - 10,9 kW

VITOCALDENS 222-F



La Vitocaldens 222-F est idéale en rénovation grâce à la gestion intelligente du point de bivalence.

LES + PRODUITS

- + Pompe à chaleur régulée en puissance par DC-Inverter et détendeur électronique
- + 2 versions : réversible et non réversible
- + Module chaudière gaz à condensation avec échangeur Inox-Radial et brûleur modulant Matrix cylindrique
- + Régulation avec gestionnaire d'énergie Hybrid Pro Control
- + Faibles coûts de fonctionnement grâce à un excellent COP : jusqu'à 5,1 à A7/W35
- + Connectivité internet pour la gestion à distance via un Smartphone

Possibilités :

- Extension de garantie 5 ans sur le compresseur en option
- Extension de garantie 10 ans sur l'échangeur de chaleur en option

CONDITIONS DE L'OFFRE

Offre valable* du 16 mars au 31 mars 2020, réservée aux particuliers à l'occasion de la réalisation d'une installation d'une Vitocaldens 222-F hybride. Pour bénéficier de l'offre le particulier doit adresser : cette fiche offre partenaire fabricant 2020 (téléchargeable sur viessmann.fr et sur le site de la quinzaine du gaz), accompagnée d'une copie du devis signé et daté entre le 16 mars et le 31 avril 2020 et votre RIB ou RICE avant le 31 décembre 2020 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **Partenariat GRDF du Gaz Viessmann 2020 - Facility N°191118 - 13915 Marseille Cedex 15**. Vous recevrez un courrier d'acceptation de votre dossier, vous aurez jusqu'au 31 janvier 2021 pour faire parvenir à Facility, même adresse votre facture acquittée, datée entre le 16 mars et le 31 janvier 2021 correspondant au devis, accompagnée d'une copie du courrier d'acceptation du dossier. Pour tout renseignement (demande d'information, suivi de dossier) n'hésitez pas à contacter, pendant la validité de l'offre, par téléphone au 09 70 82 00 58, du lundi au vendredi de 9h à 19h (appel facturé au prix d'un appel local depuis un poste fixe et au tarif pratiqué par votre opérateur depuis un mobile). Toute réclamation devra être faite avant le 31 mars 2021.

* Offre réservée aux particuliers et non cumulable avec les offres de financement Viessmann ou toute autre opération commerciale Viessmann en cours. Remboursement effectué par virement sous 8 semaines environ. Toute demande **illisible, incomplète et/ou parvenue hors délai sera considérée comme nulle et ne pourra être prise en compte. S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbants l'acheminement des courriers postaux ou électroniques**, ainsi qu'une perte desdits courriers, la société Organisatrice et les gestionnaires de l'offre ne seront pas tenus responsables desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement. Conservez une copie de votre dossier avant envoi. L'envoi en recommandé avec demande d'avis de réception est conseillé. Les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement **ne seront pas remboursés. Prime limitée à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) et valable uniquement en France Métropolitaine. Vos données personnelles font l'objet d'un traitement automatisé nous permettant notamment de promouvoir nos événements et nos produits et services.** Si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations sur les offres Viessmann France SAS, il vous suffit d'adresser un email à l'adresse suivante : privacy@viessmann.fr. Conformément aux articles 38 à 41-1 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de directives sur vos données et d'opposition pour motif légitime, que vous pouvez exercer en adressant un email à l'adresse suivante : privacy@viessmann.fr - Visuel non contractuel.